

Observation n°41

Sans en avoir été informé par un tiers je serais passé à côté de cette consultation, est-ce bien normal ? Il apparaît que cette consultation aurait nécessité d'une information auprès de tout un chacun, notamment pour les habitants du sud Vienne directement concerné par ce projet éolien. Cette difficulté d'accessibilité à la consultation est contraire à son propre objectif. En conséquence et ayant découvert cette consultation 15 minutes avant sa clôture, je demande à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté de refus de régularisation et le notifier à la Cour administrative d'appel.

ALAIN PEROCHON